

ENGAGEMENT FINANCIER 2026/2027

Contribution familiale

La contribution des familles (ou scolarité) est la participation qui est demandée aux parents d'élèves. Elle couvre les dépenses liées :

- à la location et à l'entretien des locaux,
- aux investissements (immobiliers, informatiques, pédagogiques...),
- à l'appartenance au réseau de l'Enseignement Catholique (cotisations aux divers organismes).

	ECOLE	COLLEGE
Frais d'inscription (concerne la 1ère inscription dans l'établissement)	60 €	110 €
Frais de réinscription (concerne les élèves déjà scolarisés dans l'établissement)	40 €	60 €
Contribution annuelle des familles	630 €	790 €
Réduction tarifaire sur la contribution des familles		
- à partir du 2ème enfant :	20%	
- à partir du 3ème enfant :	30%	
- à partir du 4ème enfant :	50%	
Fournitures d'activités pédagogiques (livres de poche, cahiers d'activités, fournitures arts plastiques...)	25 €	60 €

Les frais d'inscription et de réinscription ne sont ni remboursés, ni déductibles de la facture annuelle. Tout mois commencé est dû dans son intégralité.

► Modalités de la facturation de la contribution

Une facture annuelle est établie en septembre comprenant :

- la contribution des familles au fonctionnement de l'établissement,
- les fournitures d'activité pédagogiques
- la cotisation APEL*.

Cette facture est téléchargeable dans l'espace Ecole-Directe du responsable payeur.

► Modalités de paiement de la contribution

Vous pouvez vous acquitter de la somme correspondante :

- par prélèvement automatique (10 mensualités de septembre à juin, à compter du 7 du mois),
- par CB sur l'application Ecole-Directe « Famille »,
- par chèque (libellé à l'OGEC Valsainte),
- par espèces à l'accueil de l'établissement.

En 3 échéances : 31/10 - 31/01 - 30/04

Restauration : tarifs 2025-2026, actualisation des tarifs 2026-2027 en fin d'année scolaire 2026

Chaque élève a une carte de passage. Cette carte est gratuite mais en cas de perte ou de détérioration, elle devra être remplacée moyennant la somme de 5 euros.

La restauration scolaire est un service facultatif qui est réglé à part :

- par CB sur l'application Ecole-Directe « Famille »,
- par chèque (libellé à l'OGEC Valsainte),
- par espèces à l'accueil de l'établissement.

Le compte de restauration doit être toujours approvisionné pour permettre l'accès à la cantine.

Prix du repas Maternelle	5,85 €
Prix du repas du CP au CM2	5,90 €
Prix du repas de la 6ème à la 3ème	6,45 €
PAI avec panier repas de la famille (frais de surveillance, plonge et fluide)	2,90 €

Le prix du repas occasionnel pour les collégiens externes est de 7,50 €.

Garderie et étude du soir :

La garderie et l'étude du soir sont facturées en fin de mois. Le règlement s'effectue :

- par CB sur l'application Ecole-Directe « Famille »,
- par chèque (libellé à l'OGEC Valsainte),
- par espèces à l'accueil de l'établissement.

	ECOLE	COLLEGE
- Garderie du matin (maternelle) de 7h30 à 8h15 par mois (à partir de 8 garderies et plus)	32 €	-
- Garderie (maternelle et primaire jusqu'au CE1) ou étude du soir (à partir de 8 garderies et plus) (à partir du CE2 jusqu'à la 3ème) de 17h00 à 18h00 par mois	32 €	32 €
- Garderie occasionnelle (maternelle et primaire)	4 €	4 €

*APEL : l'association des parents d'élèves représente les parents auprès de la direction de l'établissement, de l'organisation de l'enseignement catholique et des pouvoirs publics. Elle participe activement à l'animation et la vie de l'établissement. La cotisation facultative est mise par défaut au moment de l'inscription pour une facturation en septembre. Si vous ne souhaitez pas adhérer, merci de le notifier par écrit au service comptabilité au plus tard le 10 septembre.